

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2984)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 291 (Rect)

AMENDEMENT

présenté par

M. Saint-Pasteur, M. Vicot, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau,
Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux,
Mme Bregman, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon,
M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz,
M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, Mme Got, M. Guedj,
M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande,
M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit,
Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune,
M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau,
M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother,
Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. William et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 7 BIS A

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* À la seconde phrase de l'article L. 312-18 du code de l'éducation, après le mot :
« scolaire », sont insérés les mots : « , des pairs-aidants et des patients experts formés à la
prévention des conduites addictives » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement renforce la place des pairs-aidants et des patients experts formés aux actions de
prévention relatives aux usages détournés de protoxyde d'azote.

La pair-aidance et l'intervention de patients experts constituent aujourd'hui des leviers reconnus
dans plusieurs domaines, notamment en santé mentale, en addictologie et dans l'accompagnement

des conduites à risque. Fondées sur l'expérience vécue, elles permettent de délivrer des messages de prévention plus incarnés, plus accessibles et souvent mieux reçus par les publics concernés.

Cette approche est particulièrement pertinente auprès des jeunes, parfois moins sensibles à une parole strictement institutionnelle, qui peut être perçue comme distante ou moralisatrice. En complément des personnels contribuant à la mission de santé scolaire, l'intervention de pairs-aidants ou de patients experts formés peut ainsi renforcer l'efficacité des actions de prévention, en favorisant l'identification, le dialogue et la prise de conscience des risques.